



**CENTENAIRE DE LA SOCIÉTÉ  
DES MEMBRES DE  
LA LÉGION D'HONNEUR**

100 ANS AU CŒUR DE LA NATION

Section de Béarn-Soule



## APPEL A PROJETS 2024

### *Honneur en action : « Projet rural et citoyen »*

(MIS A JOUR LE 03/01/2024)

#### 1. PRESENTATION ET CONTEXTE

Depuis plus de cent ans, fidèle à sa mission originelle, la Société des membres de la Légion d'honneur (SMLH) s'engage sur les terrains de la solidarité intergénérationnelle, de la préservation et du renforcement du lien social sous toutes ses formes. La citoyenneté est ainsi au cœur de notre action.

L'engagement de nos 45 000 membres s'inscrit dans le cadre d'une démarche solidaire, civique et ouverte sur la société et son avenir. Il contribue au renforcement de la cohésion nationale et du lien social sous toutes ses formes. L'entretien et le renforcement du lien intergénérationnel relèvent naturellement de cette démarche. Soutenir les plus anciens, apprendre d'eux et investir au profit de la jeunesse de notre pays ; en étant présent sur le terrain de son éducation, c'est construire la société de demain !

Près de 35 000 jeunes rencontrent et échangent chaque année avec nos sociétaires et sont soutenus par eux.

#### NOTRE ENGAGEMENT AUPRES DES JEUNES

Parce que citoyenneté signifie engagement et que mérite ne signifie pas élitisme, la SMLH soutient et encourage tous les jeunes citoyens affichant la volonté de faire « un pas en avant » pour réussir et trouver leur place dans la société.

#### QUI SONT LES JEUNES MERITANTS ?

Il s'agit de jeunes femmes et hommes porteurs d'un projet personnel même modeste et qui affichent une réelle volonté de s'insérer et de progresser au sein de notre société. Certains ne disposent cependant pas toujours des moyens, qu'ils soient matériels ou non, ni d'un environnement favorable pour y parvenir. C'est là que les membres de la Légion d'honneur agissent et encouragent dans l'action, en proposant un soutien humain favorable et des moyens pour encourager à avancer.

## AU NIVEAU LOCAL

La SMLH Section Béarn-Soule s'inscrit dans une dynamique nationale en permettant à chacun de ses membres de mettre à profit sa volonté et son expérience de vie, afin d'accompagner avec détermination et passion un ou plusieurs projets concrets susceptibles de faire progresser un individu ou un groupe.

Prenant conscience que nos efforts portaient jusqu'à présent principalement sur les secteurs urbains, alors que la majorité de notre territoire local est constitué d'un tissu rural dont la préservation et la valorisation sont essentielles à l'avenir de notre société, nous souhaitons ouvrir notre action au milieu agricole et/ou rural, dans l'esprit du projet associatif de notre société.

## 2. OBJET

Mettre en avant un ou plusieurs jeunes (16-35 ans) du milieu agricole et/ou rural, développant ou souhaitant développer un projet dans l'espace rural du Béarn, de la Soule ou de la Basse-Navarre. Le projet présentera un caractère réel de développement durable et méritera d'être soutenu compte-tenu de difficultés rencontrées (conception, mise en œuvre, communication, etc...), de manière à constituer un marqueur du dynamisme dans l'espace rural local.

S'ils remplissent les critères selon l'arbitrage du jury, pourront être primés :

1. Un projet de création d'entreprise dans l'espace rural à portée rurale ou agricole<sup>1</sup>
2. Un projet de reprise ou de relance d'activité agricole méritant un soutien
3. Un projet pédagogique ciblant l'innovation durable dans l'espace rural

## 3. ORGANISATION

Cette action est menée principalement et conjointement entre la SMLH et la Mutualité Sociale Agricole Sud- Aquitaine (MSA).

## 4. QUEL EST LE SOUTIEN ET L'ACCOMPAGNEMENT PROPOSES ?

- Identification des équipes/projets entrant dans les critères ci-dessus, notamment en déterminant celui ou ceux auxquels l'appui *Rural et Citoyen* pourra être le plus utile,
- Accompagnement du projet (relationnel, communicationnel et financier),
- Mise à l'honneur du projet rural et citoyen de l'année lors d'un moment de convivialité

---

<sup>1</sup> Ou agroindustriel, ou agroalimentaire.

## 5. CRITERES DE SELECTION

### LES PROJETS SERONT ETUDIES SUR LA BASE DE QUATRE CRITERES FONDAMENTAUX :

- Sa dimension « scientifico-économique » de développement (dynamique locale et essaimage...);
- Sa dimension humaine et sa dimension environnementale ;
- Son inscription dans l'anticipation et la durée ;
- Une volonté de vivre pleinement son rôle dans la société d'aujourd'hui et de demain.

### DECLINAISON DES CRITERES D'EVALUATION DU PROJET :

- Caractère innovant et valeur ajoutée du projet
- Impact économique du projet
- Quel enjeu pour le jeune porteur de projet ?
- Capacité du porteur à porter le projet
- Critères d'éco-responsabilité du projet

## 6. PROCESSUS DE SELECTION

☞ Les inscriptions seront adressées à l'adresse mail [ruraletcitoyen@gmail.com](mailto:ruraletcitoyen@gmail.com) avant le 14 avril 2024 à minuit.

☞ A l'issue de cette date limite, une première analyse sera menée en termes d'éligibilité et une présélection sera faite pour présentation devant le Jury.

☞ Les porteurs des projets ainsi présélectionnés seront reçus entre le 15 et le 30 avril 2024 par un Jury composé de **3 représentants** de la SMLH6400, **2** de la Mutualité Sociale Agricole et **1** volontaire provenant d'un organisme financier. Le Jury se réserve la possibilité de convier **1** ou **plusieurs** consultants compétents au regard de la nature du projet. Chaque audition durera 40 à 60 minutes.

☞ Les candidats remettront au jury une présentation comportant :

- 1 - Un CV complet (une page A4) ;
- 2 - Présentation synthétique du projet (une page A4) ;
- 3 - Prévisionnel sur 3 ans (plan d'affaires) : chiffre d'affaires, investissements, financement ;

4 - Tous les documents peuvent être transmis sous format dématérialisé ou via un site internet dédié ou un blog :

- Présentation du projet (20 à 30 mn) ;
- Echanges avec le jury (20 à 30 mn).

👉 **Les résultats seront proclamés officiellement la première semaine de juin 2024.**